

Informations pratiques

Permanence de La loupe

◆ **ADASEA**
2ème et 4ème Jeudi du mois: 14h30 à 17h00
02 37 81 22 75

◆ **Assistants Sociaux**
À la mairie, sur rendez-vous
02 37 53 57 30

◆ **Animateur insertion**
Mardi 14h à 16h30, à la mairie
M. Gaudichaud 02 37 53 57 30

◆ **CAF**
2ème et 4ème Mercredi du mois: 13h30 à 15h00
À la mairie
02 37 81 27 23

◆ **OPAC**
2ème Mercredi du mois, à la mairie
Mlle Principaud

◆ **PAIO**
Mardi 10h30 à 12h30
1, rue Maunoury 02 37 81 38 93

◆ **Retraite**
1er et 3ème Mercredi 13h30 à 16h30
À la mairie

◆ **Sécurité sociale**
Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h00
12, rue de la bruyère 02 37 81 07 77

◆ **Syndicat d'initiative**
Mardi au Samedi de 10h00 à 12h00
Rue du château 02 37 81 24 00

◆ **RMI**
S'adresser à la DGAS
02 37 53 57 30

Numéros de téléphone

S A M U 15
POMPIERS 18
GENDARMERIE DE LA LOUPE 17

La Mairie Tel : 02 37 49 80 20
Fax : 02 37 49 80 26

MÉDECINS
Docteurs Daniel BIGARD, Michèle CASADEI-PUIS,
Philippe PUIS et Docteur WOLFRUM :
02 37 81 21 18

Docteur Jacques LYSZLIEWICZ 02 37 81 17 48
Docteurs Monique et Roger SERRY 02 37 81 19 46

VÉTÉRINAIRE 02 37 81 04 66

AMBULANCES
Ambulances Assistance Secours 02 37 81 24 59
Ambulances Loupéennes 02 37 81 15 66

INFIRMIÈRE
M^{me} F BRIEND - Mme N DUPIN 02 37 81 04 88
M^{me} V DOLLEANS 02 37 81 06 58
M^{elle} C GONSARD 02 37 81 09 04

HÔPITAL /MAISON DE RETRAITE 02 37 29 33 11

E D F DÉPANNAGE 0 801 28 48 68

LYONNAISE DES EAUX
Clientèle 0 810 381 381
Urgence (24 h/24) 0 810 881 881

LA POSTE 02 37 49 80 00
Champrond en Gâtine

C A F NOGENT LE ROTROU 02 37 27 44 44

ASSEDIC LUCÉ 02 37 91 69 69

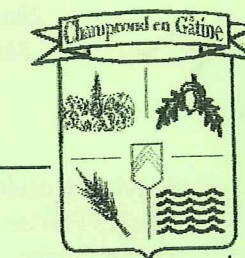
A N P E NOGENT LE ROTROU 02 37 59 55 00

SÉCURITÉ SOCIALE LA LOUPE 02 37 81 07 77

La feuille de chou

Édition mars 2004

Bulletin municipal
de Champrond-en-Gâtine
n°9



Le mot du Maire

Voici notre neuvième édition de la feuille de chou, elle arrive donc pour ce début d'année, pour vous informer de nos prochaines manifestations, des projets que nous allons mettre en œuvre et de nos dernières réalisations.

Comme vous pouvez le constater, une tranche importante de l'extension du réseau de gaz dans le bourg est sur le point de s'achever, elle devrait se poursuivre par une autre extension dans la grande rue côté impair entre la place de l'église et la route de Combres.

La réflexion sur l'avenir du site de l'ancienne gendarmerie prend forme plusieurs rencontres ont eu lieu avec les différents acteurs et financeurs de ce projet. Ce dossier est néanmoins relativement complexe et nous devons y avancer de façon prudente et réfléchie.

Prochainement des élections vont avoir lieu pour élire les conseillers régionaux, je tenais à rappeler, l'importance que chacun puisse s'exprimer, la Région gère des dossiers très importants qui vont par exemple de l'aide au transport des personnes, au soutien à la scolarité des lycéens en passant par des aides au financement de la réhabilitation de logements et l'aménagement de nos bourgs de petites communes, nous sommes donc tous concernés.

Les travaux sur la route départementale 941 ont pris du retard, grâce à l'intervention du Parc Naturel Régional du Perche une aide devrait être apportée pour la réimplantation des haies.

Les locaux de la bibliothèque sont pratiquement opérationnels, ils seront complétés par l'acquisition de mobilier pour le rangement des livres et la création d'un coin lecture. Nous allons ouvrir de façon plus importante les permanences pour pouvoir accueillir plus facilement les lecteurs.

Comme certains d'entre vous ont pu le constater, notre nouvelle adhésion à la section bassin aquatique du SIVOM permet à tous les enfants de moins de 16 ans de pouvoir bénéficier de plusieurs entrées gratuites à la piscine de Fontaine Simon et à ceux de moins de 8 ans d'avoir accès aux jeux secs, vous êtes déjà nombreux à avoir pu profiter de cette possibilité, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

En vous souhaitant une bonne lecture de cette nouvelle édition de la feuille de chou, je vous rappelle que l'équipe municipale reste à votre disposition pour recueillir vos remarques et éventuellement vos projets.

Le Maire
E.LEGROS

SOMMAIRE

Conseil municipal	2
Résumé des conseils municipaux	3
Communauté de communes	9
Les CP- CE 1 vous donnent des nouvelles	
Les CE2, CM1, CM2 vous souhaite une agréable lecture	
Environnement	13
Ces métiers d'autrefois	15
En bref	16
Les associations	17
Site de Champrond	19
Mots croisés	21
Danse et Rêve	22
Ramassage des ordures ménagères	22
Informations pratiques	24

Conseil municipal

Les membres du conseil municipal

Le Maire: Eric Legros

1er adjoint: Brigitte Wardavoit

2ème adjoint: Philippe Guillemet

3ème adjoint: Jean-Paul Vinsot

Les conseillers:

Sylvie Bigeault	Frédéric Colin
Michel Fillette	Denis Granger
Didier Guyon	Claude Imhof

Les commissions communales

Bâtiments communaux:

Jean-Paul VINSOT – Frédéric COLIN - Didier GUYON

Voirie et Réseaux (chemins, eau, assainissement, éclairage public) : Philippe GUILLEMET – Frédéric COLIN – Didier GUYON

Fêtes : Brigitte WARDAVOIR

Personnes hors conseil :

Sylvie AUDENAERT- MICHEL Sylvie - Marie France BEAUCHET- Nicole CAILLARD - Daniel VIDAL – Etienne VALMALLE

Finances :

Philippe GUILLEMET – Sylvie BIGEAULT
Didier GUYON - Claude IMHOF

Fleurissement : Brigitte WARDAVOIR

Centre Communal d'Action Sociale : Eric LEGROS

Brigitte WARDAVOIR- Philippe GUILLEMET

Jean-Paul VINSOT

Personnes hors conseil :

Nicole CAILLARD - Mylène DUBESSET
Micheline GUILLEMET- Michèle MICHEL

Communication Information :

Eric LEGROS – Brigitte WARDAVOIR

Philippe GUILLEMET – Jean-Paul VINSOT

Personne hors conseil : Véronique REAUD

Intercommunalité :

Eric LEGROS – Brigitte WARDAVOIR - Claude IMHOF

Tuteur Emploi-jeune : Eric LEGROS

Regroupement pédagogique :

Brigitte WARDAVOIR (Vice-présidente)

Sylvie BIGEAULT – Michel FILLETTE

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la LOUPE :

Délégués titulaires : Eric LEGROS

Michel FILLETTE

Délégués suppléants : Brigitte WARDAVOIR

Didier GUYON

Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):

Délégués titulaires : Philippe GUILLEMET

Jean Paul VINSOT

Délégués suppléants : Brigitte WARDAVOIR

Claude IMHOF

Syndicat électrique :

Délégués titulaires : Denis GRANGER

Didier GUYON

délégués suppléants : Eric LEGROS

Philippe GUILLEMET

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP) :

Délégué titulaire : Claude IMHOF

Délégué suppléant : Eric LEGROS

Parc Naturel Régional du Perche :

Délégué titulaire : Claude IMHOF

Délégué suppléant : Frédéric COLIN

Syndicat d'initiative de la Loupe :

Délégué titulaire : Denis GRANGER

Délégué suppléant : Claude IMHOF

Jumelage du canton de La Loupe :

Eric LEGROS - Claude IMHOF

Comité de Bassin d'emploi :

Eric LEGROS – Frédéric COLIN

Centre Nationale d'Action Sociale :

Eric LEGROS

Sécurité routière :

Frédéric COLIN

Délégué à la défense :

Philippe GUILLEMET

Communauté de communes: Mr LEGROS: Président de la commission développement économique.

Mairie de Champrond-en-Gâtine

Tél: 02 37 49 80 20

Fax: 02 37 49 80 26

E-mail: contact @ Champrond- en -gâtine. org

Site: www. Champrond-en-Gâtine. Org

Permanences et ouvertures de la mairie:

Le Mardi de 17h à 19h: M. LEGROS

Le Jeudi de 17h à 19h: M. GUILLEMET

Le Samedi de 9h30 à 11h30: Mme WARDAVOIR

Si vous emménagez à Champrond, il est utile de se présenter à la mairie pour:

- S'inscrire sur les listes électorales du 1er septembre au 31 décembre
- Modifier son adresse sur sa carte d'identité (facultatif)

◦ Si votre nouvelle habitation est raccordée au réseau d'assainissement: donner la date d'arrivée ainsi que l'adresse.

En cas de départ de la commune, il est aussi utile de se présenter à la mairie.

Les déchets

Ouverture des déchetteries (du 1er mars au 31 octobre)

Déchetterie de ST Eliph:

Mardi: 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Mercredi: 14h00 à 19h00

Vendredi: 14h00 à 17h30

Samedi: 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Dimanche: 9h00 à 12h00

Déchetterie de Courville sur Eure:

Lundi: 14h00 à 17h30

Jeudi: 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Samedi: 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Dimanche: 9h00 à 12h00

Aide de proximité

◆ Service d'aide à domicile Schweitzer:
02 37 81 08 02

◆ Aide à Domicile en Milieu Rural: ADMR:
02 37 29 90 59

En Eure et loir, l'ADMR est forte d'un réseau de 24 associations locales sur plus de 200 communes. Elle constitue un mouvement de 250 bénévoles, et de 383 salariés.

L'ADMR offre des services à domicile à des publics différents. Elle propose:

- Une aide à domicile
- Un service de téléassistance pour assurer la sécurité des personnes isolées ou fragilisées, en permettant un lien permanent
- Le service de portage de repas à domicile aux personnes ne pouvant plus préparer seul leurs repas
- Une aide à domicile aux familles

Pharmacies

Il n'est plus possible de connaître à l'avance les pharmacies de garde.

En cas de besoin, il est désormais nécessaire d'appeler le 17.



La danse suit son cours à Champrond ...

Ce Mercredi, Agathe, Anaïs, Léa et Romane viennent rejoindre quelques autres enfants venues de La Loupe ou du Thieulin. Ce sont les premières de tout l'après-midi.

Jusqu'à 22h00, chaque Mercredi, la salle des fêtes résonne de musiques qui vont de Yann Tiersen, à Madonna, et autres musiques du monde. Elles ont entre 4 et 40 ans et viennent retrouver Claire Pichot, pour s'échauffer, apprendre ou créer des chorégraphies qu'elles nous présenteront le moment venu.

Le moment sera venu **le Dimanche 20 juin 2004**, où nous comptons sur les 60 danseuses pour présenter le spectacle qui aura lieu à la salle des fêtes de Champrond. Parents, amis, voisins, vous êtes invités à retenir cette date, pour venir les voir évoluer sur scène.

D'ici là, un autre rendez-vous se prépare à Danse et Rêve; quelques lycéennes et étudiantes se retrouvent une fois par mois, le samedi matin. Elles présenteront une chorégraphie lors de « **Rencontre de Danse** » qui aura lieu le samedi 20 mars 2004, à Nogent-le-Rotrou, et qui rassembleront une quinzaine d'écoles de danse du département.

Il y a aussi le Jeudi soir, tous les 15 jours, où la salle des fêtes s'illumine de nouveau, pour la danse folk, cette fois-ci. Des danseurs de tout âge se retrouvent là pour s'initier aux danses traditionnelles de toutes les régions de France. On découvre alors une gavotte de Bretagne, une bourrée d'Auvergne, des scottish, mazurka ou polka du Perche, des danses irlandaises... Pour l'instant, les danseurs apprennent ces différentes danses. Mais ils auront bientôt l'occasion de les pratiquer avec des musiciens en direct.

En effet, **le Samedi 3 avril 2004**, Danse et Rêve organise un bal folk à Champrond, avec deux groupes de musiciens:

« *Une patte, des frettes et des punaises* »
Et « *ElectroFolk* »

Tous les habitants, petits ou grands, vieux ou jeunes sont conviés à cette soirée ouverte à tous, qui se déroulera, sans aucun doute, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Pour tous renseignements, contacter:
Association Danse et Rêve
Claire PICHOT
02 37 49 84 14

Ordures ménagères

Veillez à déposer vos poubelles le Jeudi soir ou le Vendredi matin car le ramassage a lieu le Vendredi dans la matinée.

Suite à la mise en place du ramassage en porte des emballages ménagers et cartons, vous êtes désormais en possession d'un container. La collecte sera effectuée les semaines impaires, le Mercredi. Par ailleurs, en cas de jour férié, la collecte aura lieu le Jeudi.

Voici les jours de ramassage:

Mercredi 24 Mars	Mercredi 5 mai	Mercredi 16 juin
Mercredi 7 Avril	Mercredi 19 mai	Mercredi 30 juin
Mercredi 21 avril	Jeudi 3 juin	Jeudi 15 juillet

Résumé des conseils municipaux

Réunion du 30 octobre 2003

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 30 octobre 2003 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : Mrs LEGROS Eric – VINSOT Jean-Paul – GUILLEMET Philippe – FILLETTE Michel – COLIN Frédéric – GUYON Didier - IMHOF Claude - GRANGER Denis - Mmes BIGEAULT Sylvie – WARDAVOIR Brigitte

Lecture est donnée du compte-rendu de la précédente réunion, qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Legros informe le conseil que l'OPAC cherche toujours des locataires et que Mr le Sous-préfet va intervenir pour que l'ancienne gendarmerie ne soit pas relouée et que des financements pour la destruction soient trouvés.

A propos du choix de la fiscalité pour la future communauté de communes, Didier Guyon précise que si la Taxe Professionnelle Unique est adoptée, il n'est pas possible ensuite de revenir à la taxe additionnelle alors que l'inverse est possible, il estime qu'il manque des éléments pour pouvoir déterminer un type de fiscalité. Quelques conseillers émettent quelques réticences à la création de la communauté de communes notamment à cause de son financement qui va alourdir les budgets communaux avec peu ou pas de contrepartie. Néanmoins, ils savent à terme que les communes ne pourront y échapper car les aides seront plus importantes sur les infrastructures intercommunales que communales. Pour ce qui est de la représentativité des communes au sein de la communauté de communes, cette modalité pour les élus semble beaucoup moins importante que la fiscalité. Claude Imhof redoute une augmentation des frais administratifs par rapport à ceux du SIVOM, le nombre d'employés administratifs ne devrait pas beaucoup évoluer car les compétences de la future communauté de communes sont quasiment les mêmes que celles du SIVOM, par contre une augmentation de charges concernant les locaux administratifs est à prévoir.

- DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2003 :

Afin d'ajuster le montant des prévisions budgétaires pour éviter les dépassements de crédits, le conseil municipal adopte la décision modificative suivante :

- 60612 :	+ 2000
- 61522 :	+ 2000
- 6411 :	+ 4000
- 6451 :	+ 1500
- 6453 :	+ 1500
- 6531 :	+ 1500
- 655401 :	+ 2348
- 655406 :	+ 500
- 023	- 15348

- REMBOURSEMENT GROUPAMA :

Le conseil municipal accepte le remboursement de Groupama d'un montant de 1343.82 € suite au sinistre concernant les dégâts occasionnés sur les cloches de l'église dû à la foudre du 07/06/03. La remise en état de la sonnerie des cloches se fait attendre, l'entreprise ayant déjà reporté par deux fois leur intervention. Toutefois, elle doit intervenir la semaine prochaine.

Par ailleurs, le conseil constate que les travaux de l'église qui ont commencé en septembre ne sont pas encore terminés.

- PLAN TOPOGRAPHIQUE DE LA STATION D'EPURATION

Mr Legros fait part au conseil que la DDA avait demandé un plan topographique de la station d'épuration pour la construction du silo à boue, qui a été réalisé par Mr Hermand, dont le coût s'élève à 657.80 €, le conseil accepte la signature de la convention pour honoraires.

- COMMISSION URBANISME

Afin de procéder à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, il y a lieu de nommer une commission d'urbanisme, qui sera chargée de mettre en place le P.L.U. avec l'aide d'un bureau d'études. Mr le Maire propose que tout le conseil fasse partie de la Commission Urbanisme même si tous les membres ne peuvent participer à chaque réunion.

- CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES

Mme Wardavoit sollicite la création d'une régie d'avances et de recettes afin de pallier aux problèmes de trésorerie de la commission des fêtes pour une gestion plus transparente, la régie d'avances faciliterait les dépenses de faible montant et la régie de recettes permettrait l'encaissement de recettes au comptant. Une autre alternative aurait pu être possible par la création d'une association, mais les élus n'auraient pu être membres du bureau. Par conséquent, le conseil autorise le maire à créer une régie d'avances et de recettes pour la gestion de la commission des fêtes et à nommer un régisseur qui sera Mme Prella.

- DIAGNOSTIC AMIANTE

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu une proposition de l'entreprise DIAGAMTER pour réaliser des repérages d'amiante dans les bâtiments communaux. Le devis s'élève à 1326 €. Des renseignements seront pris pour déterminer les obligations de la commune vis à vis de la nouvelle réglementation et d'autres devis seront demandés. Lecture est faite du décret n°96-97 du 07 février 1996.

Mots croisés

Grille n° 6

1		2		3	4	5	6	7
				8				
9	10		11					
12							13	
		14					15	
16	17				18			
19							20	
21					22			
23		24			25			
26				27		28		
29			30					

Horizontalement

- 1 Soulagé quand il dépasse la phase terminale
- 8 Ne peut être d'un autre bien garnie
- 9 A donc une assiette bien garnie
- 12 Grossissent en consommant des lentilles
- 13 Article d'importation
- 14 Aujourd'hui, c'est tout un programme
- 16 Rêve auquel il s'agit de donner un sens
- 18 Fameux repas commençant par le dessert...
- 19 La Révolution fut un bain de sang, la preuve...
- 20 Aide à accorder les pendules
- 21 Fin d'infinif
- 22 Rejetée dans la confusion générale
- 23 Anomalie au balcon
- 25 Florence s'y baigne les pieds
- 26 Le Vignemale y passerait presque pour une colline
- 28 Net mais brouillé
- 29 Initiales de 'Casque d'or'
- 30 Fléau méconnu dans l'île de Beauté

Verticalement

- 1 L'orateur ne les apprécie guère
- 2 Nous préférons, quant à nous, faire l'amour
- 3 On y accroche des culottes
- 4 S'oppose à l'argent de poche
- 5 Sont à cueillir dans le vignoble
- 6 Visent surtout les mineurs
- 7 Ont le mérite d'économiser les déménagements
- 10 Entrée dans la morgue et à demi mort
- 11 Réunissent les conditions pour qu'on ouvre
- 15 Introduite dans le tube
- 17 Proche des Maures, rien ne dit qu'il aime les Arabes
- 22 Catégorique chez l'enfant
- 24 Au coeur du débat
- 27 On les a en tête

• AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mr le Maire informe le conseil que deux commerçants sont intéressés pour accueillir un point poste et que par conséquent il est difficile pour la commune de choisir tel ou tel commerçant. Ainsi, après avoir repris contact avec Mme Stègre, Mr Legros suggère la mise en place d'une agence postale communale sachant que la rémunération proposée par la Poste se fait sur la base de 12 h hebdomadaire pour un travail effectif de 3 h 13. De plus, l'objectif serait d'ouvrir plus de temps au public avec un partage des tâches d'un employé communal, l'aide financière étant valable pour 2004 et non pas dans trois ans. La création d'une agence postale présente néanmoins plusieurs avantages :

- plus de confidentialité à la mairie que chez un commerçant
- plus de souplesse par rapport aux mouvements d'argent
- dépôt de recommandés certifiés du jour

Trois solutions sont envisagées :

- Emploi de la secrétaire de mairie à l'agence postale s'il est possible que le syndicat scolaire puisse la mettre à disposition de la commune durant une période déterminée sans qu'elle risque de perdre son poste au cas où l'agence postale ne fonctionne pas. Des renseignements seront pris au centre de gestion : solution privilégiée par le conseil car la mairie offrirait plus de services à la population (poste, fax, minitel, Internet, photocopies...)
- Embauche d'une personne sous contrat à durée déterminée pendant trois ans, cette hypothèse est moins intéressante car le nombre d'heures d'ouverture de l'agence serait plus limité.
- Choix du commerçant par la Poste pour accueillir un point poste dans le cas où il n'est pas possible de créer une agence postale.

• RECRUTEMENT DE L'EMPLOI-JEUNE

Eric Legros fait part au conseil que six personnes ont été convoquées à un entretien préalable à l'embauche et que la candidature de Charline Coate a été retenue pour ses compétences en matière d'assainissement, la commune de Frazé ainsi que le Syndicat des Eaux de Frazé/Mottereau ayant accepté le partenariat jusqu'au terme du contrat. Le logement F3 lui est loué au prix de 183 € mensuel et la participation aux frais de chauffage et de consommation d'eau est maintenue à 46 € par mois.

• CHOIX DE L'ETABLISSEMENT FINANCIER POUR PRETS

Lors du vote du budget primitif communal et du service d'assainissement 2003, il avait été prévu de solliciter un prêt pour financer les travaux d'enfouissement de réseaux et de réhabilitation du logement F2 pour la commune et la construction du silo à boue pour le service assainissement. Le besoin de financement pour la commune est de 70000 € et 30000 € pour le service assainissement. Quatre établissements financiers ont été sollicités : Dexia, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Un tableau indiquant les différents taux pratiqués par chacun des organismes est présenté au conseil municipal.

• INFORMATION CONCERNANT L'ECLAIRAGE DE L'EGLISE

Mr le Maire informe le conseil qu'une subvention du Conseil Général de 2 345 € a été attribuée pour l'éclairage de l'église.

• PROPOSITION DE PRISE DE PERIMETRE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Eric Legros donne le compte-rendu de l'état d'avancement des réflexions concernant la création de la future communauté de communes :

- La délibération concernant la prise de périmètre a déjà été prise par Manou
- L'aménagement de la TPU pour les communes les plus investisseuses du SIVOM
- Réduction de la dotation de compensation quand elle est négative et augmentation de celle-ci quand elle est positive
- Prévision d'accord sur une représentation des délégués comme pour le SIVOM avec un délégué de moins pour la commune de La Loupe (passage de 9 à 8)
- Prochaine réunion le 03 novembre 2003

La première étape consiste à émettre un accord de principe pour la mise en place de la communauté de communes, le conseil par 7 voix pour et 3 absentions est favorable à la création d'une communauté de communes au sein du canton.

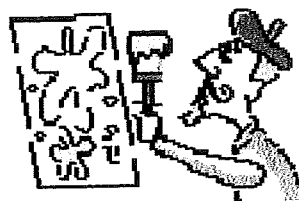
• INFORMATION CONCERNANT LE CHANTIER D'INSERTION

Mr Legros informe le conseil qu'une réunion du Comité de Bassin d'Emploi avec les élus du canton a eu lieu et que le chantier d'insertion va commencer en janvier 2004 et durer 7 mois. Il a contacté Mr Vobmann, personne domiciliée sur la commune qui bénéficie du R.M.I. et qui est intéressée pour prendre un contrat C.E.S. sur notre commune sachant qu'il est possible de cumuler un C.E.S. avec le R.M.I. et que sa mission essentielle serait l'entretien des vallées et chemins communaux. Des conseillers redoutent les capacités de la personne pour effectuer ce genre de travaux, son autonomie et l'éventuel encadrement, ainsi qu'une charge financière supplémentaire égale à 20 % du coût salarial. Huit élus sont favorables à l'embauche de Mr Vobmann sous contrat C.E.S., par ailleurs les travaux des employés communaux devront être planifiés et il est décidé de sécuriser les endroits lors du débroussaillage effectué par les employés communaux.

• TRAVAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES

Mr le Maire fait part au conseil que la société HYDROSCOP assure la maîtrise d'oeuvre des travaux hydrauliques pour le SIVOM en remplacement de la D.D.A.. Une réunion de préparation des travaux hydrauliques est prévue le 13/11/03, Jean-Paul Vinsot est chargé de préparer les documents relatifs au programme hydraulique agricole 2003 (busages sollicités : une partie des vallées de l'Arcis, des Berroux, de la Huberderie et du Grand Plan).

Les peintres dans la rue



Champrond-en-Gâtine

Le Dimanche 4 avril



**Vous êtes tous invités à
participer**

(Acrylique, Aquarelle, Gouache, Encre, Dessin, Pastel, Sanguine, Crayon de couleur, Dessin d'enfant)

Inscriptions gratuites avant le 20 mars

Dossier à retirer à la mairie

Pour tous renseignements: 02 37 49 87 51

Réunion du 4 décembre 2003

Le conseil municipal s'est réuni le Jeudi 4 décembre à 20h30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents: Mrs LEGROS, VINSOT, GUILLEMET, COLIN, IMHOF, GRANGER et Mmes BIGEAULT, WARDAVOIR

Etaient absents: Mr GUYON pouvoir à Mme BIGEAULT et Mr FILLETTE

Lecture est donnée des comptes-rendus des réunions du 30 octobre et du 13 novembre 2003 qui sont approuvés à l'unanimité.

• ADHESION A LA BASE DE LOISIRS ET AU BASSIN AQUATIQUE ET MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Dans le cadre de la mise en place de la future communauté de communes, il y a lieu d'adhérer aux équipements collectifs gérés par le SIVOM de La Loupe à savoir le Bassin Aquatique et la Base de Loisirs. La répartition des contributions est fixée pour Champrond à 1,97 % pour la base de loisirs et à 1,66 % pour le bassin aquatique. Mr le Maire fait part au conseil de différents enjeux socio-économiques générés par la création d'une communauté de communes:

- Alourdissement des charges communales de l'ensemble du territoire dans le cas où toutes les infrastructures seraient intégrées.
- Charges sportives, culturelles, et de loisirs plus importantes pour tous notamment en ce qui concerne l'intégration du gymnase de La Loupe, qui doit faire l'objet d'importants travaux, de remise aux normes, coûteux pour les collectivités même s'ils feront l'objet de subventions importantes dans le cadre d'une communauté de communes. Un audit financier des gros travaux à prévoir aurait dû être réalisé cependant il s'avère que les infrastructures gérées par le SIVOM ont bénéficié d'entretiens réguliers.
- Volonté des élus dans un premier temps de ne pas intégrer trop de compétences pour apprendre à travailler ensemble et pour limiter les coûts.
- Mise en place de plusieurs études afin de mener des réflexions plus approfondies.
- Institution d'une dotation de solidarité pour 2004 équivalente à 50 % de la participation demandée pour les communes de Champrond, Montireau et St Victor pour adhérer à la base de loisirs et au bassin aquatique du SIVOM, ces compétences pourront ensuite être transférées à la communauté de communes en 2006.
- Délibération aujourd'hui de toutes les communes à l'adhésion de la communauté de communes.
- Notre commune bénéficie déjà d'une structure intercommunale: la zone d'activités
- Difficultés de mise en place d'une communauté de communes au sein de notre canton car il existe un SIVOM avec des compétences à la carte.
- Participation de Champrond à 1,13 % du budget de la communauté de communes
- Recrutement d'interlocuteurs pour promouvoir les zones d'activités

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par solidarité d'adhérer à la base de loisirs et au bassin aquatique du SIVOM, les statuts du SIVOM ayant été modifiés lors de l'assemblée générale du 1 décembre 2003, le conseil approuve par conséquent les modifications des statuts du SIVOM.

• APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr Legros donne lecture des statuts et précise quelques points en ce qui concerne:

- La compétence concernant les ordures ménagères: la communauté de communes percevra la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qu'elle reversera ensuite au SIRTOM, ce qui lui permettra d'obtenir un meilleur coefficient d'intégration fiscale pour bénéficier de dotations plus importantes.

- Les transports scolaires, cette compétence déjà élargie au public dans le cadre du SIVOM pourrait encore évoluer.

Un tableau de comparaison des deux types de fiscalité (TPU et Taxe additionnelle) est présenté au conseil. En TPU, l'augmentation des charges budgétaires estimée à 2316,50 € pour 2004 générerait une augmentation de la taxe d'habitation de 0,64%. Il était pourtant prévu une phase transitoire en taxe additionnelle mais la TPU a été privilégiée dès la première année pour éviter de manipuler des taux et de montrer une ligne supplémentaire aux contribuables.

le conseil municipal adopte les statuts de la communauté de communes dénommée « Les Portes du Perche » et adhère à la communauté de communes à l'unanimité.

• ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Afin de rendre opérationnel le conseil communautaire, il y a lieu de désigner des délégués. Sur proposition de Mr le Maire, le conseil désigne:

Délégués titulaires: Mrs Legros et Guillemet
Délégués suppléants: Mme Wardavoire et Mr Vinsot

• INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

En 2002, le taux était de 50% pour Mr Chevallier et de 30% pour Mme Talbot soit une indemnité totale de 130€. Le conseil par 8 voix pour et 1 voix contre, fixe le taux d'indemnité du receveur pour l'année 2003 à 40%.

• MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE Mme GERMOND

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion pour supprimer le poste d'agent d'entretien contractuel à 2h hebdomadaire, le conseil décide de créer le même poste pour 3h hebdomadaire à compter du 01/01/04, Mme Germond assurera l'entretien des sanitaires et de la cuisine, de la salle polyvalente ainsi que la sortie et l'entrée de vaisselle.

• TARIFS COMMUNAUX 2004

Le conseil municipal fixe les tarifs communaux 2004 comme suit:

Salle polyvalente:

- Pers. Ext.Com: 250 €
- Hab. Com: 100 €
- Réunion professionnelle: 100 €
- Vin d'honneur: 100 € (en semaine: 50 €)
- Association cantonale: 100 €
- Location de vaisselle
 - o Le couvert: 0,55 €
 - o Le petit couvert: 0,30 €

Salle de réunions:

- Organismes ou associations extérieurs à la commune: 30 €

Logement

- Loyer du 68 Grande rue: 183 € + les charges

Concessions cimetièrre

- Trentenaire: 200 €
- Cinquantenaire: 350 €
- Taxe de superposition: 100 €

Le conseil décide:

- D'adresser un courrier à l'association Danse et rêve concernant des problèmes de rangement de matériels à la salle polyvalente.

- De revoir l'abonnement France Télécom de la salle polyvalente car l'abonnement est plus élevé que les consommations.

- De se renseigner en matière d'assurance des locataires de la salle polyvalente, permettent-elles de couvrir tous les risques ?

Par ailleurs, en vue de la réhabilitation du réseau d'assainissement, le conseil décide d'augmenter la redevance assainissement fixée à 0,91 € en 1999. Il fixe donc la redevance à 1 € par m³ d'eau consommée et à 45 € l'abonnement annuel.

• QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le conseil que:

- L'association qui organise le comice agricole sollicite une participation communale de 0,80 € par habitant.

- Il a rencontré Mr et Mme Dectot concernant l'acquisition du terrain situé derrière la mairie, ils sont surpris par la procédure d'expropriation car ils sont prêts à vendre mais un litige subsiste avec Mr Hardy par rapport à la vente de sa grange à Mr et Mme Dectot. Le conseil émet donc une ultime proposition d'achat à 10 € le m² avant le recours à l'expropriation.

- Il n'a pas encore obtenu les renseignements concernant la mise à disposition de la secrétaire de mairie, cependant, après réflexions le conseil est plutôt favorable à la mise en place d'un Point Poste chez un commerçant, mais la Poste devra en faire le choix. De plus, il sera demandé à la Poste de fournir du matériel du bureau de Poste existant au commerçant retenu.

Sofrigel, fournisseur de la commune livre le matin à 6h30 c'est pourquoi le chauffeur sollicite l'obtention d'une clé de la cantine, accord du conseil à condition de connaître l'identité du chauffeur.

Un courrier sera adressé au propriétaire du logement sis 1 Place de l'église suite au comportement dangereux et imprévisible de la locataire.

Réunion du 27 janvier 2004

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 27 janvier 2004 à 20h30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Eric, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Absents: Mr IMOHF pouvoir à Mme WARDAVOIR et Mr COLIN

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2003, qui est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire indique au conseil que des informations sur des sujets de la dernière réunion seront apportées au cours de la séance.

Mr Granger a constaté que le terrain d'implantation du silo à boue a été récemment inondé et que les bacs auraient pu être surélevés, mais dans l'état actuel aucun problème de fonctionnement n'est à craindre même en cas d'inondation.

• RECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Mr le Maire a remarqué que plusieurs chemins ruraux sont goudronnés et que des divergences de classement existent entre les supports (cadastre, plan des chemins), ce qui implique un manque de recettes budgétaires car les dotations de l'Etat prennent en compte le nombre de kilomètres de voies communales. Une liste des chemins concernés est présentée au conseil et il est donc proposé qu'un reclassement des voies communales soit réalisé dans le cadre de l'ATE-SAT. Contact sera pris avec la DDE afin de connaître la procédure à suivre.

• MODIFICATION DU REGIME DES R.T.T DE L'AGENT D'ENTRETIEN

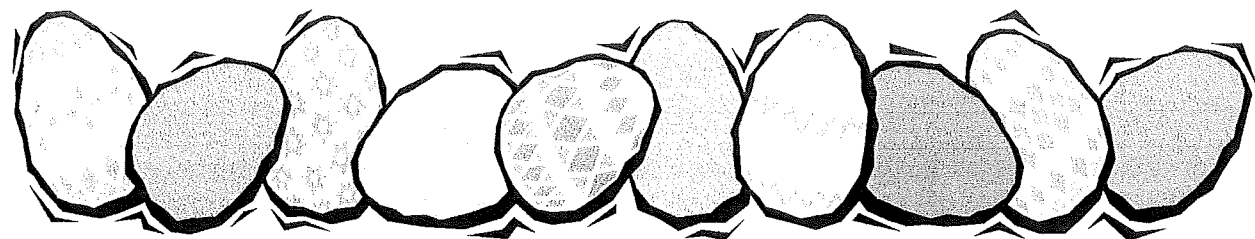
Mr le Maire rappelle au conseil que Jérôme Granger bénéficie d'une journée de R.T.T tous les 15 jours sauf en cas de nécessité de service et qu'il serait souhaitable pour une meilleure gestion de ses congés de lui attribuer une demi-journée de R.T.T par semaine. Son avis lui a été demandé, il accepte mais souhaite que cette mise en place prenne effet dans quelques mois pour son organisation personnelle.

• VISITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Logement F2: Mr Legros informe le conseil que les travaux concernant la réhabilitation du logement F2 sont commencés et qu'une réunion de chantier a lieu chaque Mardi à 8h. La porte d'accès du couloir de l'école à la chaufferie doit être posée au plus vite afin d'éviter des nuisances au fonctionnement de l'école.

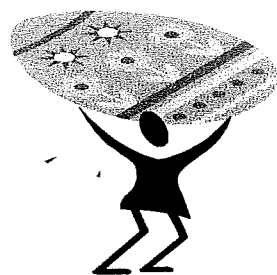
Découvrez le site de Champrond-en Gâtine.



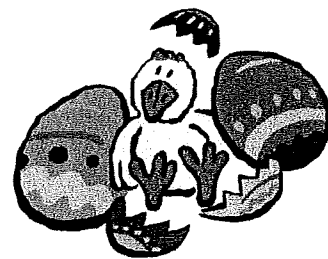


Course aux oeufs

Pour les enfants
de Champrond-en-Gâtine



Le 17 Avril 2004
Petite salle de réunion
De 15h30 à 16h45



Venez avec un dessin de Pâques,
il vous
sera remis en échange une surprise!



Bon de participation à remettre à la mairie

Nom: Prénom: Âge (jusqu'au CM2 inclus):

Bibliothèque: la pose du carrelage est en cours, les travaux de peinture et de tapisserie seront réalisés ensuite.
Volets de la Mairie: L'entreprise Hermenault a indiqué que les volets de la Mairie seront réalisés dès que les menuiseries du logement F2 seront posées.

Une visite des bâtiments communaux (locaux associatifs, logement F2, église) est programmée le Samedi 7 février 2004 à 10h afin d'établir les orientations budgétaires 2004, tous les conseillers municipaux intéressés sont invités.

• PANNEAU IDENTITAIRE COMMUNAL

Le projet de panneau identitaire communal concernant la commune de Frétigny est présenté au conseil municipal. En ce qui concerne celui de Champrond, trois photos seront intégrées (la ferme du Grand Bois Landry, le relais de chasse, et l'église), une nouvelle identification de la RN 23 en cas de déclassement en route départementale est à prendre en considération.

Le conseil municipal décide:

- de retenir la version sur pied, l'endroit d'implantation sera défini après avis du C.A.U.E.
- d'abandonner la subvention départementale en faveur du cadre de vie (CDDR Perche) au profit d'autres projets d'aménagement tels que la réfection des lavoirs sachant qu'une subvention régionale de 50% est accordée. Le CDDR est une subvention plafonnée à 5000 € pour une seule opération.

Le délai d'obtention du PIC est d'environ un an.

Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à signer la convention d'accompagnement avec le S.I.A.P.

• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions

Libellés	Subventions 2004
Association des Anciens Combattants	153
Club de l'amitié	229
Un Petit Air de Culture	542
Coopérative scolaire	534
Société de Pêche	229
Perche Association Football	229
Perchemin	153
Association Danse et Rêve	153
A.D.M.R	150

Service d'aide à Domicile Schweitzer	100
Comice agricole de Nogent-le-Rotrou	77
La Prévention Routière	77
C.O.E.C.I.L	61
Amis des jumelages du canton	61
Syndicat d'Initiative du Canton	50
U.S.E.P du Perche	77
Jeunesse Musicale de France	31
Les Contrats Bleus	77
Stade Loupéen	50
Les Petites Mains	153
Voyages scolaires (30 €/élève)	300
TOTAL	3486

Des informations complémentaires sont apportées concernant l'attribution de certaines subventions notamment en ce qui concerne les association suivantes:

- Un Petit Air de Culture: Cette association ayant acheté du papier pour la bibliothèque pour 84 €, le conseil décide de lui rembourser cet achat en lui octroyant une subvention complémentaire de 84 €, la subvention initiale étant de 458 €.

- Perche Association Football: Cette subvention sera versée à l'association à condition qu'elle démarre ses activités cette année.

- Le Comice Agricole: Cette association a sollicité une subvention égale à 0,80 € par habitant en 2004 afin de participer aux frais liés à l'organisation du comice, qui aura lieu cette année à La Loupe. La commune attribuant chaque année une subvention de 77 €, le conseil décide donc à nouveau d'accorder une subvention de 77 €. D'autre part, il est précisé qu'une réunion de préparation du comice aura lieu le 9 février 2004 à la salle de réunions.

- Le Club de l'Amitié: Les effectifs de cette association diminuent régulièrement, ce qui pourrait aboutir à une mise en sommeil de l'association, par conséquent, le conseil décide de verser la subvention, uniquement si elle continue ses activités.

- Syndicat Initiative: Denis Granger indique qu'il n'est plus informé des dates de réunions

• TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Mr le Maire rappelle au conseil que les riverains de la rue de l'Etang avait accepté de participer aux travaux

à hauteur de 5 500 F. Les travaux étant maintenant terminés, une participation de 838 € leur sera demandée prochainement.

● DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN ORDINATEUR

Mr Legros informe le conseil que l'ordinateur de la mairie a des problèmes de fonctionnement, auxquels Mr Guillemet a essayé de remédier sans succès. Mr le maire propose donc de le remplacer sachant qu'une aide du conseil général égale à 50% peut être accordée pour l'accès à Internet. Accord du conseil.

● QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Un questionnaire est remis à chaque conseiller municipal, qui concerne notamment la place des femmes au sein du conseil municipal, le conseil économique et social de la Région Centre va en effet élaborer un rapport dont le thème est « Femmes et Vie publique », il sollicite aussi quelques renseignements sur l'ensemble des conseillers municipaux.

Communauté de communes: Un compte-rendu de la réunion de bureau du 19/01/04 est remis à chaque conseiller. Mr Legros fait part au conseil que six commissions ont été créées et qu'il y a lieu de désigner un délégué par commune pour chaque commission. Le conseil désigne les délégués suivants:

- Aménagement de l'espace communautaire et voirie: Mrs Vinsot et Fillette

- Action de développement économique: Mme Wardavoire et Mr Legros

- Protection et mise en valeur de l'environnement: Mrs Granger et Guillemet

- Services à la population: Mr Colin

- Education, sport et culture: Mme Wardavoire et Mr Imohf

- Finances et fiscalité: Mme Bigeault et Mr Guyon

Les conseillers municipaux souhaitent être informés des dates des assemblées générales et autres réunions de la communauté de communes.

D'autre part, les locaux de l'ancien collège pourront accueillir les bureaux de la communauté de communes après remise aux normes électriques.

Mr le Maire informe le conseil que:

- Le Conseil Général répertorie les arbres remarquables d'Eure et Loir, c'est pourquoi une fiche d'inventaire par commune est à compléter. Le conseil retient deux arbres, l'un à la Garenne, l'autre à la Graiserie.

- Dans le cadre des travaux sur la RD 941, l'implantation d'un transformateur à côté de la pompe au carrefour des Vitriers a occasionné quelques problèmes avec EDF. Le Maire a émis un avis réservé suite à l'avis du PNRP, qui souhaitait que le transformateur soit implanté à plus de 50 m de la pompe. Après négociation, un avis favorable a été donné à condition que le transformateur situé près du lavoir soit déplacé et que le nouveau soit environné.

- Mr Desjouis et le syndicat d'Initiative organisent une manifestation dans le village « Les Peintres dans la Rue » le 4 avril 2004, ils souhaitent y associer les enfants du village.

- Le conseil national des villes et villages fleuris propose aux communes de participer à la Fête des villes et villages fleuris qui aura lieu les 5 et 6 juin 2004. Refus du conseil.

- Mr Vobmann commence à travailler sur notre commune le 16 février 2004 jusqu'au mois d'août 2004 à raison de 20 heures hebdomadaire dans le cadre du chantier d'insertion.

- Une réunion s'est tenue avec le directeur de l'OPAC et Mr le Sous-Préfet en ce qui concerne les locaux de l'ancienne gendarmerie. L'OPAC était décidée à relouer ces logements au plus vite mais le Sous-préfet a proposé la démolition du bâtiment dans le but de reconstruire des logements locatifs individuels. Dans le cadre de l'opération « cœur de village », le terrain appartenant au conseil général pourrait éventuellement être acquis par la commune. La demande en sera faite auprès du conseil général. La prochaine réunion est prévue dans un mois.

- Le Parc Naturel Régional du Perche présente un diaporama sur le patrimoine naturel percheron qui aura lieu le 7 février 2004 à la salle des fêtes de Saint Denis d'Authou.

- Le compte de résultat 2002 du bassin aquatique est présenté au conseil municipal.

Les marronniers de l'allée de la forêt suscitent une interrogation en ce qui concerne leur propriétaire, aucune trace écrite d'appartenance n'a été décelé, des informations pourraient être trouvées dans le registre de délibérations dans les années 1930-1950.

Denis Granger informe le conseil que par le passé, la rue de la Lutonnerie se poursuivait jusqu'à l'étang du Panama en passant par la cour de Mr et Mme Dectot et par la propriété Hardy.

Le conseil déplore l'organisation des services de garde des pharmacies et des médecins.

Au budget, il faudra prévoir l'achat de pneus avant pour le tracteur.

La Bibliothèque

Les travaux de la bibliothèque avancent, elle devrait ouvrir en avril. Nous tenons à remercier Mr Goguillons pour sa gentillesse et son aide bénévole pour la réalisation d'une partie importante des travaux.

Les associations

Cet espace est réservé aux associations de Champrond pour informer les habitants de leurs activités, leurs actualités et de leurs projets.

Liste des associations

Association des Anciens Combattants:

M. Menant
02 37 49 81 49

Le Club de l'Amitié:

M. Cenier
02 37 49 85 20

Le Tennis Club:

M. Ringot
02 37 49 89 65

Un Petit Air de Culture:

Mme Reaud
02 37 49 83 23

Perche Association Football:

M. Lunel
02 37 37 31 12

Danse et Rêve:

Mlle Pichot
02 37 49 84 14

Perchemin:

M. Chaboche
02 37 49 86 55

La Société de chasse:

M. Bigeault
02 37 37 84 38

La Reinette Verte:

M. Lambert
02 37 49 84 14

Aéronautique du Perche:

M. et Mme Wardavoire
02 37 49 86 23

Coopérative scolaire:

Mme Rottier-Auclair
02 37 37 31 57

La Société de pêche:

M. Valmalle
02 37 37 30 00

Les Anciens combattants

La cérémonie, pour le **cessez le feu en Algérie**, aura lieu le **Vendredi 19 mars à 18h** aux Monuments aux Morts de Champrond.

La cérémonie du 8 mai se tiendra à Champrond-en-Gâtine.

Et si l'on sortait

- **20-21 Mars:** Week-end Tibétain (Un Petit Air de Culture)
- **3 Avril:** Bal Folk (Danse et Rêve)
- **4 Avril:** Les Peintres dans la Rue (Commission des fêtes)
- **17 avril:** Course aux œufs (commission des fêtes)
- **24 Avril:** Soirée 1900 (Un Petit Air de Culture)
- **2 Mai:** Repas de Printemps (commission des fêtes)
- **19 Juin:** Soirée Viennoise: fête de la musique
- **20 Juin:** Spectacle de danse (Danse et Rêve)

En bref

État civil

Naissances



Louise GUYON

Née le

27 novembre 2003

Décès

Mme Gisèle HOUZIEL

Née le 12 janvier 1932

Est décédée
le 11 janvier 2004

Pluviométrie à la station d'épuration



MOIS	2002/2003	2003/2004
Septembre	36	38
Octobre	86	74
Novembre	116	55
Décembre	98	37
Janvier	52	115

Parc aquatique du perche

la commune adhère depuis le 1er janvier au Bassin Aquatique du SIVOM. C'est pourquoi des cartes d'entrées gratuites sont délivrées aux enfants, intéressés, de la commune.

Voici les conditions requises:

- Être âgé de 3 à 8 ans et de taille inférieure à 1,30 m pour les jeux secs.
- Être âgé de 3 à 16 ans pour l'accès à la piscine

Ces cartes sont délivrées à la Mairie sur présentation du livret de famille, d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...). Une photo d'identité est également demandée.

Relais emploi de La loupe

Les missions du relais emploi sont nombreuses:

- Informer les demandeurs d'emploi des prestations auxquelles ils peuvent prétendre par le biais de leur agence locale pour l'emploi.
- Procéder à l'inscription des prestations qui peuvent les intéresser.
- Informer les demandeurs sur les offres d'emploi recueillies par l'ANPE.
- Faire évoluer la démarche de recherche d'emploi.
- Faciliter l'accès aux offres d'emploi et de formation.
- Apporter des conseils et des outils pour améliorer les techniques de recherche d'emploi.
- Mettre en relation les demandeurs d'emploi avec les

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi

8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h

Mercredi, Jeudi, Vendredi

8 h 30 – 12 h

Responsable: Mme Prioville

1, rue du Maréchal Maunoury

28240 La Loupe

Tél: 02.37.81.38.93

E mail: relai.emploi.du.sivom.de.la.loupe@wanadoo.fr

Petites annonces

VENDS, pour cause de déménagement, TONDEUSE TRACTEE VIKING STIHL, coupe 43 cm, de juin 2003.

ETAT NEUF

Valeur 796 €, vendue 565 € à débattre.

Vous pouvez déposer vos annonces à la Mairie. La prochaine feuille de choux paraîtra courant juin 2004.

Communauté de communes

Qu'est-ce que la communauté de communes ?

I) Les généralités des communautés de communes

La communauté de communes regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale.

Elle a été créée par la loi du 6 février 1992 et aménagée par la loi du 12 juillet 1999.

La communauté de communes est administrée par un conseil, un bureau et un président.

Les compétences de la communauté de communes comprennent des groupes de compétences obligatoires et des groupes de compétences optionnels, ainsi que des compétences facultatives. Toute compétence transférée à la communauté de communes est exercée de façon exclusive par celle-ci aux lieux et places des communes membres.

1) Les compétences obligatoires:

La création de communauté de communes emporte de plein droit l'exercice de compétences à l'intérieur de chacun des deux groupes suivants:

- Aménagement de l'espace
- Action de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté (ex de transfert: Création d'une zone d'activité artisanale)

2) Les compétences Optionnelles:

Au moins un groupe de compétences doit être choisi par mis ces 4 suivants:

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création et entretien de la voirie
- Construction, entretien d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (ex de transfert: gestion d'une piscine)

3) Compétences facultatives

Les communes membres peuvent également, aussi bien transférer, en tout ou en partie, à la communauté d'autres compétences que celles dont le transfert sont prévus par la loi.

II) La communauté de communes: « Les portes du Perche »

Champrond-en-Gâtine fait partie avec les communes de Belhomert-Ghehouville, Fontaine-Simon, La Loupe, Manou, Meauce, Montireau, St-Eliph, St Maurice-St-Germain, St Victor-de-Buthon et Vaupillon de la communauté de communes « Les Portes du Perche », depuis le 22 Décembre 2003.

La communauté de communes a pour objet le développement et la solidarité des communes susnommées.

Dans ce but, elle exerce les compétences suivantes:

A. Aménagement de l'espace communautaire

Etude en matière d'aménagement de l'espace

B. Actions de développement économique

- Maintien et développement de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
 - Promotion économique et touristique
 - Aménagement et entretien des zones d'activités d'intérêt communautaire
- Sont d'intérêt communautaire:

1) La zone d'activités de La Loupe

- la zone d'activités de Champrond-en-Gâtine

La communauté de communes se substitue à ses communes membres au sein du SIVOM pour l'exercice de cette compétence.

2) Les zones d'activités à créer sur le territoire communautaire

- Création et gestion des bâtiments-relais sur les zones d'activités d'intérêt communautaire, création et gestion du relais-emploi

C. Protection et mise en valeur de l'environnement

- Hydraulique agricole
- Aménagement et entretien des rivières
- Collecte et traitement des ordures ménagères.
- Mise en place du contrôle et du suivi technique de l'assainissement non collectif
- Boues des stations d'épuration: réflexions et études

D. Voiries

Etude pour la définition d'une politique d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire

E. Service à la population

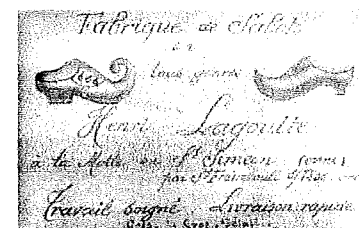
- Etude et mise en œuvre de la politique relative à la petite enfance et à la jeunesse
- Soutien financier pour la mise en place des actions enfance-jeunesse de la communauté de communes
- Prise en charge du fonctionnement du Centre des loisirs sans hébergement de La Loupe.
- Organisation des lignes régulières de transport vers La Loupe et Nogent-le-rotrou.
- Aires d'accueils pour les gens du voyage

F. Éducation, sport et culture

- Gymnase de La Loupe
- Mise en place d'un plan de développement de l'enseignement musical sur le territoire de la communauté de communes en s'appuyant sur l'école de musique de La Loupe.
- Participation aux charges du collège de La Loupe et organisation des transports pour l'association sportive du collège
- Mise en place d'un plan de développement de la lecture sur le territoire de la communauté de communes.

Ces métiers d'autrefois

Sabotier



D'une manière générale, le sabotier travaillait dans les régions où il y avait des forêts et des bois; c'est à dire que, de tous temps, on a trouvé des sabotiers dans pratiquement toutes les régions de France. La difficulté de transport du bois obligeait le sabotier à s'installer aux abords de ces forêts, souvent avec toute sa famille, dans une hutte qu'il construisait sur place.

Au XIX^e siècle, lorsque que l'usage du sabot se généralisa, chaque village eu besoin de son propre sabotier et celui-ci s'installa alors dans le village. Un ouvrier consommait cinq à six paires de sabot par an et l'ouvrage ne manquait pas. Le sabotier achetait son bois sur pied et le faisait transporter jusqu'à son échoppe.

Les bois utilisés étaient souvent du bouleau, parfois de l'orme, du hêtre ou de l'acacia. Le sabot de « luxe » se fabriquait dans le noyer. Le peuplier était utilisé pour faire les sabots utilisés en milieu humide car il évitait de glisser. Bien entendu, le chêne et le frêne étaient proscrits, car beaucoup trop pesants.

Au fil du temps

Selon la légende, le premier sabotier aurait été St René. Cet évêque D'Angers se serait retiré dans la solitude, en Italie, vers l'an 440, pour façonner des sabots. Le sabot connaîtra une période faste jusqu'à la Grande Guerre. Lors de la seconde guerre mondiale, le déclin commence à s'amorcer. En 1950, la généralisation du tracteur pour lequel les bottes sont plus pratiques que les sabots, donnera le coup de grâce aux sabotiers. Aujourd'hui en France, il ne reste que six sabotiers de profession.

Rémouleur



Exerçant son activité sur les routes et dans les rues des villages, le rémouleur proposait ses services pour aiguiser couteaux, ciseaux et autres rasoirs. Il était aussi appelé repasseur (le verbe repasser est un vieux synonyme d'aiguiser).

Souvent originaire d'une région pauvre, le rémouleur part sur les routes chercher un hypothétique complément de revenu. Un voyage qui durait de Février à Novembre, soit une dizaine de mois et qui amenait le rémouleur à parcou-

Au fil du temps

Le métier de rémouleur est très ancien ; on en retrouve les premières traces aux environs de 1300. Au début du XV^e siècle, la corporation des esmouleurs de grandes forces détient le privilège d'aiguiser les ciseaux des tondeurs de drap (appelés « grande force »); elle reçoit de Charles VI des statuts précis et rejoint la corporation des couteliers à la fin du XV^e siècle. Au fil d siècle, la profession va se développer.

En 1807, la loi les oblige à avoir un passeport pour sortir de France, mais aussi pour voyager en France. Le métier vivra jusqu'au milieu du XX^e ème siècle. Par la suite, la qualité des aciers et leur traitement vont rendre l'affûtage de plus en plus rare.

LA POLLUTION DOMESTIQUE

Je ne pollue pas. Pourquoi faut-il que je paie une taxe de dépollution?

Par pollution, la plupart d'entre nous entendent « grande pollution » et images qui s'ensuivent: poissons morts qui flottent à la surface d'une rivière, eau verdâtre et pestilentielle, etc. Pourtant la pollution, souvent invisible, est l'affaire de tous.

Tout organisme vivant est générateur de pollution. Ajoutez à cela les déjections, les produits de vaisselle, les lessives, les graisses de cuisine, et vous avez le portrait parfait du pollueur de base, le pollueur-sans-le-savoir: chaque utilisateur d'eau potable est un pollueur des réserves d'eau. Pour enrayer définitivement ce problème, il faudrait ... ne plus utiliser d'eau! La loi a ainsi institué le principe « pollueur payeur » pour tous les utilisateurs d'eau potable. Ce principe se traduit concrètement sur toute facture d'eau. Les collectivités locales fixent le prix du service d'assainissement- la redevance d'assainissement, à laquelle s'ajoute une redevance appelée « lutte contre la pollution », perçue par l'Agence de l'eau.

Les redevances ainsi perçues permettent de développer le système de collecte et d'épuration des eaux usées pour préserver la qualité des ressources en eau et protéger l'environnement.

L'EAU ET DEMAIN

L'eau douce représente 2,8% de l'eau totale et se répartit comme suit: 2,15% dans les glaces polaires, 0,63% dans les eaux souterraines, 0,02% dans les eaux de surface. C'est dire si l'eau extraite pour la consommation, issue dans sa quasi-totalité de l'eau douce, est un bien précieux qui va devenir de plus en plus rare.

On pourra toujours boire l'eau de la mer et des icebergs.

L'eau salée recouvre la grande majorité de la surface de la Terre. Il y a quelques années, une idée s'est imposée: prendre l'eau qui manque là où elle se trouve.

Le dessalement des eaux de mer est en effet une technique qui fonctionne dans différents pays et régions, comme les pays du Golfe, Singapour ou l'île de Sein en Bretagne, mais cela reste encore très onéreux..

En effet, sur l'île de Sein le m³ d'eau revient à 6,40 € sans l'assainissement contre un prix moyen en France de 2,60 €.

Quant aux icebergs, l'expérience a été effectuée par un pays du Golfe, mais cela reste encore anecdotique. En effet, en plus du traitement de cette eau douce solidifiée, chargée comme toute eau brute de pollution, se pose le problème du transport des icebergs, entreprise pharaonique au coût mal évalué. Pour le moment, cette solution n'est envisageable à grande échelle par personne.

Le prix de l'eau va encore augmenter.

Oui. Et cette augmentation sera générale pour à peu près tous les pays de la planète. Car plus les ressources en eau diminuent et plus la qualité de cette eau se détériore, et plus les coûts de traitement, d'assainissement, de transport, de contrôle et de distribution augmentent. Sans oublier que les consommateurs sont de plus en plus exigeants sur la qualité, et que les normes deviennent de plus en plus strictes.

Le siège de la communauté de communes est fixé à La Loupe, rue de la Gare.

Elle est instituée pour une durée illimitée.

Chaque commune est représentée au sein du conseil communautaire par 2 délégués jusqu'à 500 habitants, au delà 1 délégué supplémentaire par tranche de 500 habitants. Le nombre de délégués de la commune de La Loupe est fixé à 8. Il est désigné autant de délégués suppléants que de délégués titulaires.

Un vice président pour chacune des compétences précédemment citées a été élu parmi les membres du bureau.

- Aménagement de l'espace communautaire et voirie: **Claude PINCELOUP** (Maire de Vaupillon)
- Action de développement économique: **Eric LEGROS**
- Protection et mise en valeur de l'environnement: **Gérard LEGOUT** (Maire de Manou)
- Services à la population: **Laurent HARDY** (2ème adjoint au maire de La Loupe)
- Education, sport et culture: **Christophe BORDIER** (3ème adjoint au maire de St Victor-de-Buthon)
- Finances et fiscalité: **François PERROT** (Maire de Belhomert)

Le président de la communauté de communes est Mr Jean-Pierre **BOUDET** (Maire de St Eliph)

Les recettes du budget de la communauté de communes comprennent:

- Les ressources fiscales, le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté de communes
- Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu;
- Les subventions de l'Etat, de la région, du Département et des communes
- Le produit des dons et legs
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondants aux services assurés
- Le produit des emprunts

Les fonctions de receveur de la communauté de communes sont assurées par le trésorier de La Loupe

Dimanche 2 Mai 2004

Salade de fruits

Repas

Marjolaine

de

printemps

Etoile des neiges

Emmenez-moi

Animé

Santiano

par Patrick Laville qui
interprétera nos plus
belles chansons françaises

La montagne

La maladie d'amour

Inscription à la Mairie

Prix:

Adultes: 17 €

Enfants (jusqu'à 12 ans): 9 €

Gratuit pour les personnes de 70 ans et plus de Champrond-en-Gâtine

Nom:

Prénom:

Nombre de repas adultes:..... Nombre de repas enfants:..... Nombre de repas gratuits:.....

Environnement



Info sur l'eau

L'eau c'est la vie... et une énigme qui intrigue encore les scientifiques. Liquide aux propriétés multiples, l'eau se trouve sous différentes formes dans les océans, les rivières, les glaciers, l'atmosphère. La NASA a découvert un gigantesque glacier présent sur la Lune, et plus récemment des traces d'eau sur Mars. Sur Terre, l'eau entre dans la composition de tous les organismes vivants, en proportions variables. Dans le corps humain, en particulier, elle joue différents rôles essentiels à la survie, hydratation et oxygénation surtout. C'est pourquoi son importance est capitale: l'eau, c'est en moyenne 75% du corps d'un nourrisson, 65% d'un corps d'adulte, 55% d'un corps âgé, et les trois quarts de la surface du globe.

L'eau n'intrigue pas que les scientifiques, elle intrigue aussi les consommateurs qui se posent de nombreuses questions à son sujet. Voici quelques réponses.

LA CONSOMMATION DE L'EAU

L'eau en bouteille est-elle meilleure pour la santé que l'eau du robinet ?



On distingue deux types d'eau en bouteille: les eaux minérales et les eaux de sources.

L'appellation « eau minérale » indique que ces eaux sont dotées de propriétés thérapeutiques: elles sont d'ailleurs agréées par l'Académie de Médecine. Leur embouteillage à la source est obligatoire. Il existe différents types d'eaux minérales, dont la teneur en sels minéraux et en oligoéléments, varie d'une origine à l'autre. Des contre-indications médicales peuvent parfois être prononcées en cas d'usage important et prolongé de ces eaux, notamment pour les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies cardiaques, car leur teneur en sels minéraux dépasse très souvent celle autorisée pour l'eau du robinet.

L'appellation « eau de source », quant à elle, fait référence à l'origine de l'eau, qui doit être souterraine et naturellement potable. Elle doit satisfaire sans aucun traitement aux critères de potabilité définis par la loi.

L'eau en bouteille n'est donc ni meilleure ni moins bonne que l'eau du robinet, elle répond à des besoins différents.

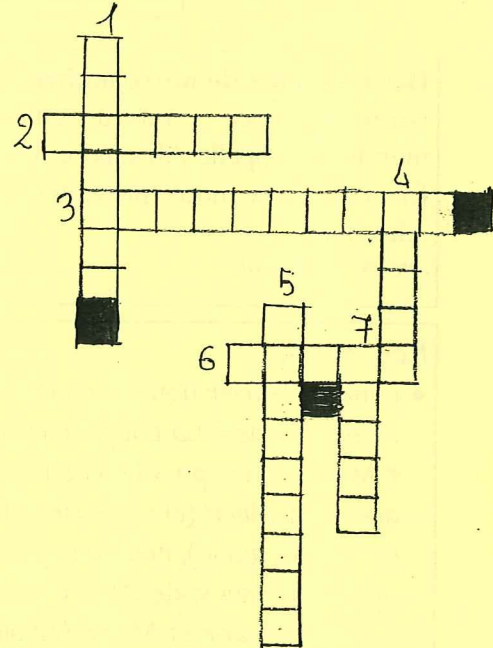
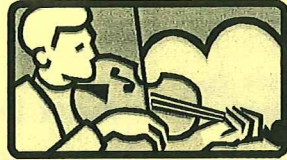
J'ai déjà attrapé des gastro-entérites en buvant de l'eau du robinet.

L'eau est rappelons-le, un produit alimentaire. Il faut éviter de la laisser trop longtemps au contact de l'air ou du soleil. Un verre d'eau, par exemple, doit être bu rapidement, sinon il y a un risque de développements bactériens. Et, comme tout aliment, l'eau se conserve mieux au froid: l'eau chaude du robinet ne doit pas être utilisée pour préparer un café instantané ou un thé, car au-delà de 25°C, des bactéries peuvent s'y développer. Les équipements comme le ballon d'eau chaude et les accessoires de robinetterie doivent être entretenus. Voilà quelques astuces qui peuvent éviter de mauvaises surprises intestinales. Ce sont les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), représentant au niveau départemental le ministère de la Santé, qui sont responsables des contrôles de la qualité de l'eau potable. Les distributeurs d'eau effectuent, quant à eux, leurs propres contrôles de qualité. Cette surveillance de tous les instants limite considérablement les risques et constitue autant de garanties pour le consommateur.

JOUEZ BIEN ON EST MALIN!!

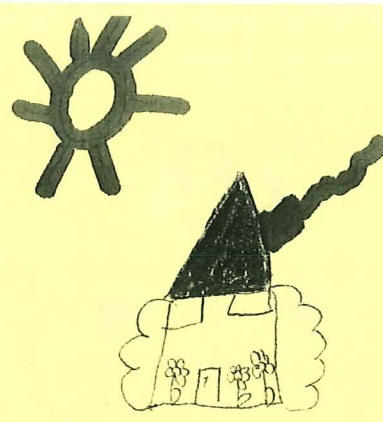
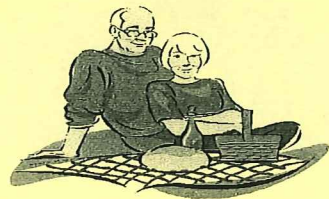
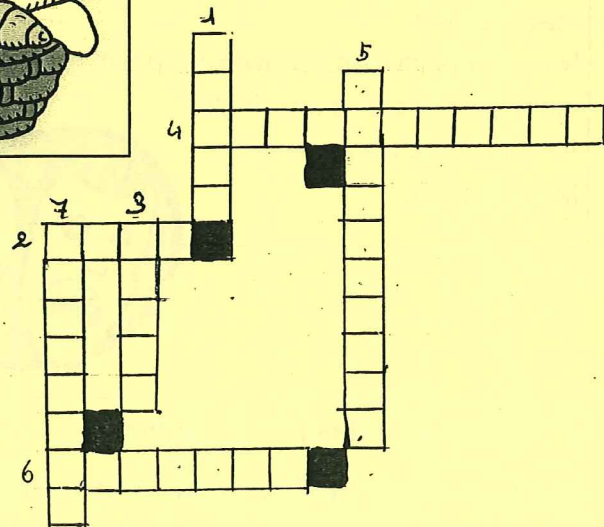
Mots croisés sur les instruments de musique

- 1) Elle a six cordes .
 - 2) Il a une baguette.
 - 3) Instrument à touches de piano et petits boutons.
 - 4) Piano d'église.
 - 5) Mini guitare.
 - 6) Instrument qui a plus de dix cordes.
 - 7) Instrument qui a des touches noires et blanches .
- Karim Sarah Christopher



Mots croisés sur la recette

- 1) Pour que cela soit chaud
 - 2) ça ressemble à une fleur , ça a le même nom et ça sans bon .
 - 3) Nous en trouvons à la mer, nous pouvons faire des châteaux avec .
 - 4) Nous pouvons faire des gâteaux avec .
 - 5) On peut faire des frites avec.
 - 6) Dans le nutella normal il y a du :
 - 7) Pour faire à manger il faut une :
- Florian, Mélanie , Vanessa



Les CP-CE1 vous donnent des nouvelles...

Nos plantations:

Les tulipes ont poussé. Il y en a des jaunes et des rouges. On les arrose chaque jour. Elles sont très belles.

Comment fabriquer des glaces

Matériel: Une bouteille d'eau. Un pot de yaourt. Du sirop. Un bâton.

- 1) On met de l'eau dans un pot.
- 2) On met du sirop dans le pot.
- 3) On met le bâton dans le pot.
- 4) On le met dans le congélateur.
- 5) Le lendemain, c'est prêt à être mangé. Il faut le sortir du congélateur.

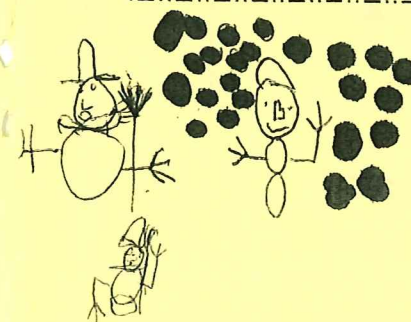
BON APPÉTIT

DEVINETTES

*Je suis un animal.
J'habite en Afrique.
J'ai des tâches marrons.
J'ai un grand cou.
Qui suis-je?*

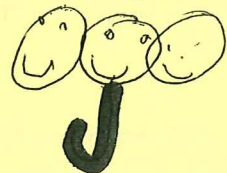
*Je suis un animal.
Je mange des carottes et j'ai des grandes oreilles.
Pour me déplacer, je saute.
Qui suis-je?*

*Je suis solide.
Je fond à la chaleur et je deviens de l'eau.
Je tombe en flocon.
Qui suis-je?*



En janvier, il a neigé. C'était chouette. On a fait des boules de neige et des bonshommes de neige dans la cour de l'école. On a fait du sport dans la neige. C'était amusant. On a fait des expériences avec la neige.

Mardi 23 mars 2004

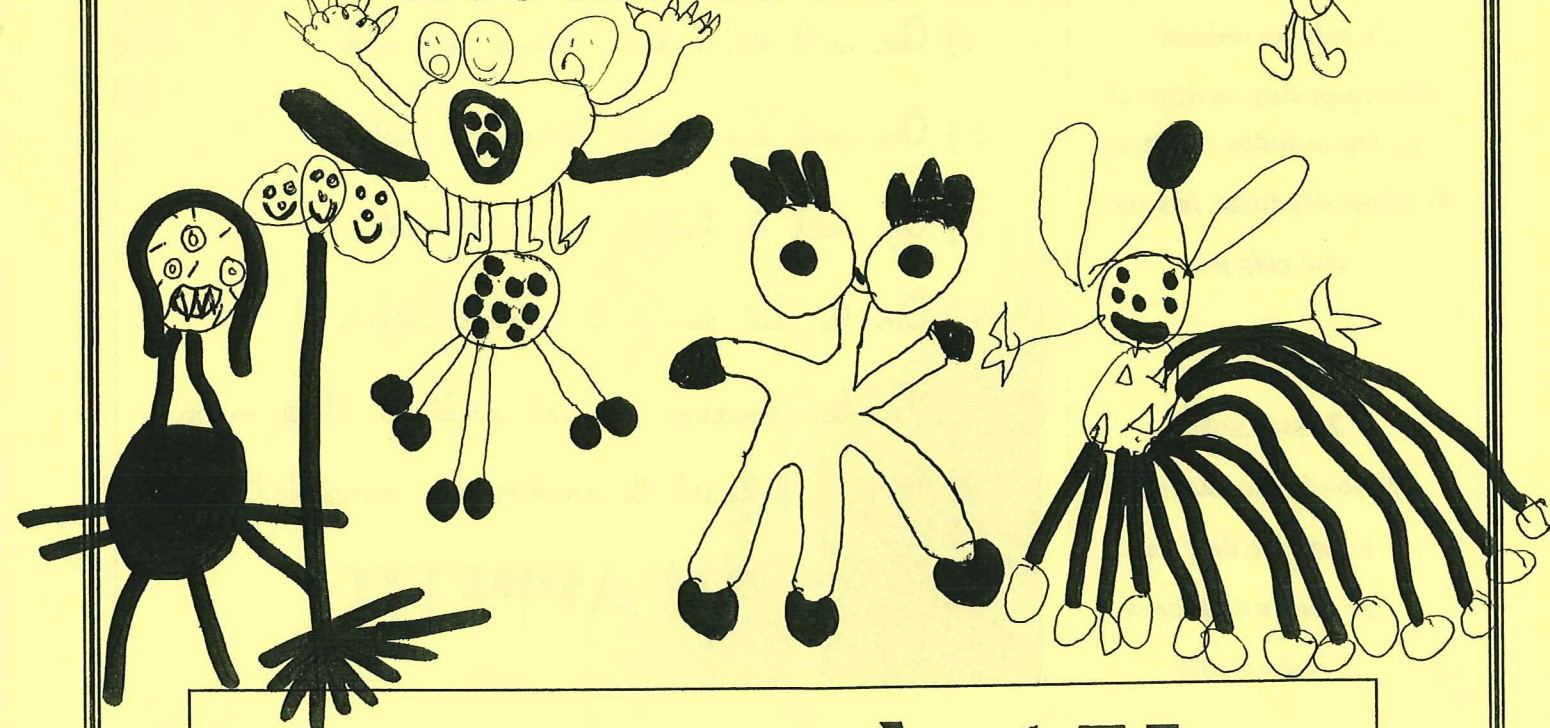


LE CARNAVAL

C'est horrrrrriiiiiible !!!!!!!

Les monstres sont dans les rues de Montlondon.

BOU !!! BOU !!!!! BOU !!!

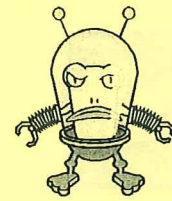


DEFILE à 15h

Venez nous voir. Vous n'oublierez pas cette journée...



Les CE2 CM1 CM2 vous souhaitent une agréable lecture.



Avant les vacances de Noël nous nous sommes régales avec des roses des sables. Suivez bien notre recette!

Des nouvelles de notre maîtresse:

Notre maîtresse a mis un enfant au monde, il s'appelle Alexandre Rottier. Elle est venue nous présenter Alexandre.

Jimmy et Jordan

Nos sorties:

♦ Lundi 9 février nous sommes allés voir un spectacle à La Loupe qui s'intitulait « Ma non Troppo ». Les deux personnages sont Albert (clochard) et Marie Antoinette (marquise), nous ont présenté un spectacle musical. Albert jouait de l'orgue de barbarie et Marie Antoinette de la harpe mais ils ne s'entendaient pas. Ils se sont accordés, ont appris à s'écouter, puis sont devenus des amis. Nous avons bien aimé.

♦ Attention à vous, les monstres débarquent à Montlondon le 23 mars 2004.

Nous vous invitons à avoir un petit moment de frisson à partir de 15h00 dans les rues de Montlondon.

RECETTE: Roses des sables

Pour 10 personnes

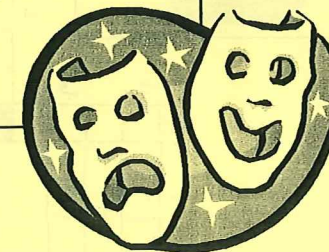
200 g de corn flakes
150 g de sucre glace
250 g de chocolat
160 g de végétaline

Matériel :

Casseroles, Plaques électriques, saladier, papier aluminium, balance.

Étapes:

1. Faire fondre la végétaline dans la casserole.
- (mélanger au fur et à mesure en ajoutant les ingrédients
2. Rajouter le chocolat.
3. Ensuite mettre le sucre glace.
4. Verser les corn flakes dans le saladier.
5. Quand le chocolat est fondu, verser le dans le saladier de corn flakes.
6. Puis mélanger le tout.
7. Faire des petits tas sur le papier d'aluminium



L'association des pièces jaunes:

Du 9 janvier au 14 février nous avons participé aux pièces jaunes. Le train traverse la France pour avoir de l'argent puis pouvoir soigner les enfants malades.

Meggane et Ludivin Tiphany